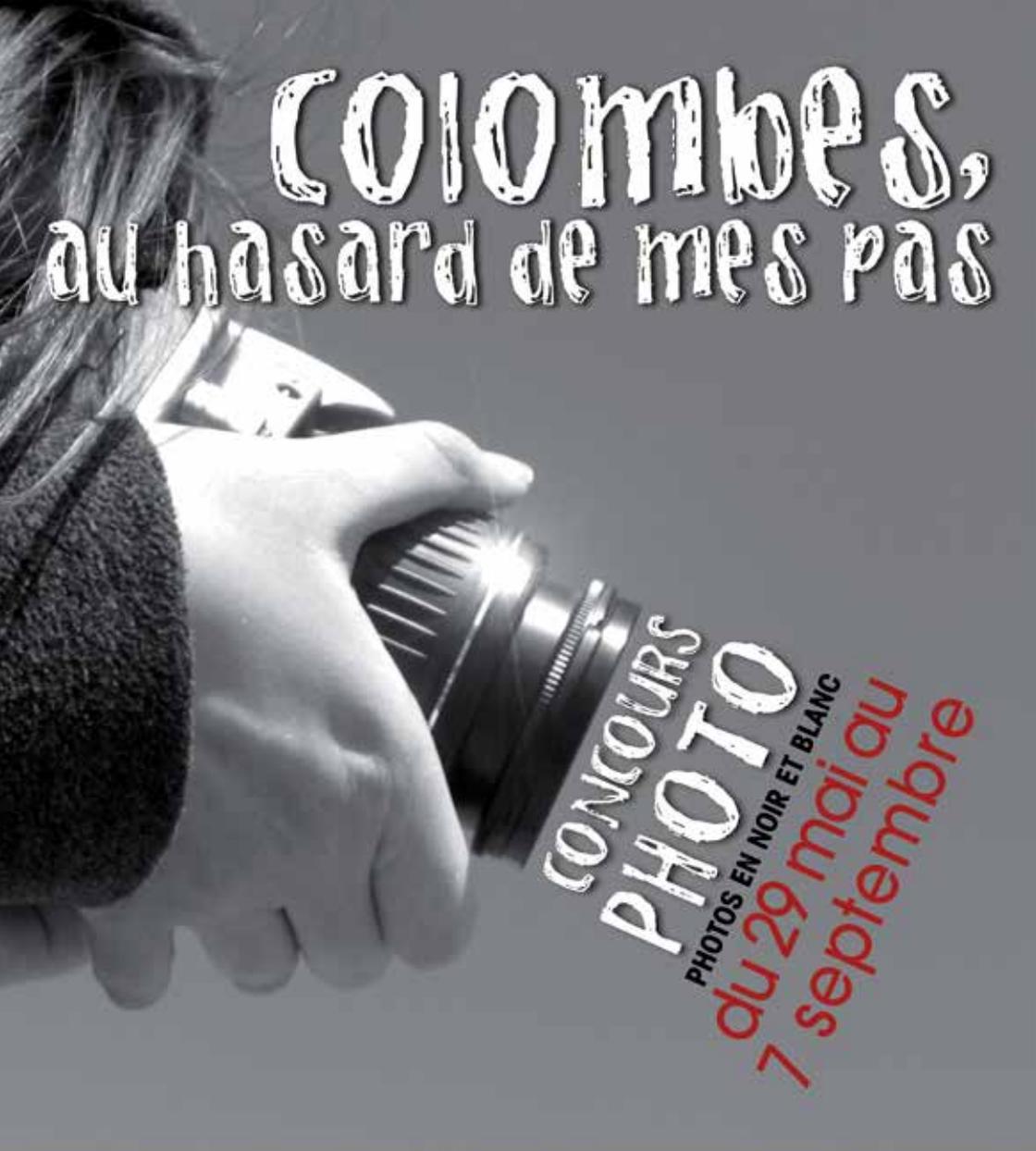


COLOMBES, au hasard de mes pas



CONCOURS
PHOTO
PHOTOS EN NOIR ET BLANC
du 29 mai au
7 septembre

8 lauréats par catégorie, 1^{er} prix d'une valeur de 200 €

Deux catégories :

- photographes amateurs et professionnels
- enfants et jeunes des accueils de loisirs élémentaires et service animation jeunesse, dispositif Maison de l'Image de Colombes

Organisation et renseignements

Musée d'Art et d'Histoire - 2, rue Gabriel Péri
92700 Colombes - 01 47 86 38 85
musee@mairie-colombes.fr

Règlement complet sur www.colombes.fr

Colombes
www.colombes.fr

Ouverture du concours

du 29 mai au 7 septembre 2013

dans 2 catégories

- photographes individuels, amateurs et professionnels, colombiens ou non colombiens, sans condition d'âge
- enfants et jeunes des accueils de loisirs élémentaires et service animation jeunesse, dispositif Maison de l'Image de Colombes

Chaque participant individuel peut déposer ou envoyer au musée un ou deux clichés noir et blanc, argentique ou numérique, de format 20 par 30 centimètres environ. Chaque accueil de loisirs peut déposer jusqu'à 8 photographies et le service animation jeunesse, dispositif Maison de l'Image jusqu'à 20 photographies.

Les travaux de 16 lauréats choisis par un jury (8 pour chacune des catégories), seront exposés au Musée de Colombes du 5 octobre au 9 novembre 2013.

Pour chacune des catégories, il sera attribué :

- 1^{er} prix d'une valeur de 200 €
- 2^e prix d'une valeur de 150 €
- 3^e prix d'une valeur de 100 €
- 4^e au 8^e prix d'une valeur de 20 € chacun

Extraits du règlement

Article 1 :

Le Musée municipal d'art et d'histoire de Colombes organise un concours photo sur le thème « **Colombes, au hasard de mes pas** ». Ouvert à tous, ce concours à vocation culturelle a pour objectif de permettre à chacun de poser un autre regard sur Colombes et son patrimoine au sens large, qu'il soit architectural, humain, naturel, etc.

Article 6 :

Dans un souci d'efficacité et pour faciliter le bon déroulement du concours, le participant fournit également avec le tirage, l'original de chaque photographie, c'est-à-dire le négatif, la diapositive ou le fichier numérique sur CDRom (en haute résolution, 300 dpi, taille 20x30 cm minimum). Ce dépôt permettra le retirage des photos sélectionnées par le jury selon un format et une qualité conformes à l'esthétique de l'exposition. L'original ou les originaux (négatif ou CDRom) seront restitués à la demande de leur propriétaire, au musée, à partir du 7 octobre 2013.

Article 13 :

Le jury sélectionnera : 8 photographies pour la catégorie photographes individuels et 8 photographies pour la catégorie accueil de loisirs élémentaires et service animation jeunesse, dispositif Maison de l'Image de Colombes (avec distinction spéciale des trois premiers dans chaque catégorie), pour participer à une exposition qui se tiendra au Musée du 5 octobre au 9 novembre 2013 puis circulera dans des lieux culturels, de travail, ou équipements de la ville.

Le choix de ces lauréats se fera selon les critères suivants :

- le rapport au thème
- les critères photographiques : cadrage, difficulté de prises de vue, esthétique, maîtrise technique
- l'originalité

Règlement complet disponible au Musée et sur www.colombes.fr.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Musée 2, rue Gabriel Péri 92700 Colombes
01 47 86 38 85 – musee@mairie-colombes.fr